



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 juin 2011

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL DE  
CHEF DE PROJET MEDIAS ET HORS MEDIAS

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 24 juin 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Denis THOMMEROT -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

**Excusés :**

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL DE CHEF DE PROJET  
MEDIAS ET HORS MEDIAS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Direction de la communication finalise le rapprochement des activités et supports images, médias et hors médias, au sein d'un même service.

Le plan de charge de la Direction de la Communication sur la période située jusqu'en septembre 2011 souligne l'importance des besoins institutionnels et des besoins des directions dans le cadre de leur action de service public. Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer temporairement l'équipe en place.

C'est pourquoi, il est proposé de créer un emploi occasionnel de chef de projet médias et hors médias à temps complet pour 3 mois, sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet emploi sera rémunéré sur la base d'un des échelons de la grille des attachés territoriaux pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un chef de projet médias et hors médias à la Direction de la communication pour une durée de 3 mois, renouvelable 1 fois ;
- fixer sa rémunération sur la base d'un des échelons de la grille des attachés territoriaux.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**